

LE PETIT BULLETIN DE TENAY

MOIS DE FÉVRIER 2026



Restez informé en consultant régulièrement le site internet de la commune, dont les informations sont fréquemment actualisées.

GESTION DE LA PRÉSENCE DES SANGLIERS : DES MESURES ADAPTÉES AU CHAMP-JUPON

La présence régulière de sangliers aux abords du lotissement de Champ-Jupon nécessite aujourd'hui une régulation adaptée, afin de limiter les dommages dans les jardins et la prolifération de l'espèce.

En concertation avec le Président de l'Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) de Tenay, et avec une attention particulière portée à la tranquillité des riverains, il a été décidé de restreindre strictement la chasse dans ce secteur à deux journées sur l'ensemble de la saison.



Ces journées de chasse intensive, ciblées et encadrées, permettront une régulation plus efficace tout en évitant des interventions répétées. Leurs dates seront communiquées à l'avance par la Mairie, afin que chacun puisse s'organiser sereinement. **La dernière journée de chasse aura lieu le 28 février 2026, de 10h00 à 15h00.**

Soucieuse de transparence et de compréhension mutuelle, l'ACCA propose également aux habitantes et habitants qui le souhaitent de découvrir concrètement l'activité de chasse, son organisation et ses règles de sécurité. Il est ainsi possible, sur demande auprès de la mairie qui transmettra, de participer à une battue en tant qu'observateur, dans un cadre strictement encadré.

Cette démarche s'inscrit dans une volonté de cohabitation respectueuse entre les usages, la sécurité de tous et la gestion responsable de la faune sauvage.

ÉPISODES NEIGEUX DE DÉBUT JANVIER : RAPPEL IMPORTANT

Début janvier, notre commune a connu plusieurs épisodes neigeux. Même si ces épisodes sont aujourd'hui moins fréquents, notre territoire, situé dans un secteur pouvant être considéré comme montagnard, reste exposé aux conditions hivernales.

Il est rappelé que tous les usagers de la route sont tenus de disposer d'un équipement adéquat, du 1er novembre au 31 mars, conformément à la réglementation en vigueur, afin d'assurer la sécurité de tous.

La commune ne dispose que d'un seul agent habilité à conduire le camion de déneigement et ne peut donc assurer un service 24h/24. Un bénévole, intervenant sur son temps personnel et gratuitement, a apporté son aide, que la municipalité remercie chaleureusement.

KHRÔMA FESTIVAL - RECHERCHE DE BÉNÉVOLES

L'association Tenay en Couleurs est déjà à pied d'œuvre pour préparer l'édition 2026 du Khrôma Festival, rendez-vous culturel et festif incontournable de la commune.

Si vous avez un peu de temps, d'énergie, des idées et envie de participer à cette 4ème édition du festival, vous êtes les bienvenus !

Une réunion de préparation est prévue le vendredi 6 mars 2026 à 20h à la Mairie de Tenay.

Venez découvrir le projet et rejoindre l'aventure collective.



STATIONNEMENT SUR LA VOIE PUBLIQUE : RAPPEL DES RÈGLES

Il est rappelé que le stationnement des véhicules sur la voie publique est limité à 7 jours consécutifs. Au-delà de cette durée, il est considéré comme un stationnement abusif (ou intempestif), conformément à la réglementation en vigueur.

En cas de stationnement de longue durée (absence prolongée, travaux, situation exceptionnelle), il est demandé aux usagers de se signaler préalablement en mairie.

Le respect de ces règles permet de faciliter la rotation des stationnements, d'assurer l'accessibilité de l'espace public et de penser aux autres usagers (riverains, services, secours).

COUPURE D'ÉLECTRICITÉ – INFORMATION AUX HABITANTS

ENEDIS informe les habitants qu'une coupure d'électricité est prévue le **mercredi 04 février 2026, de 09h00 à 10h30**.

Les secteurs concernés sont : route d'Evosges, route des vignes, lotissement de Champ Jupon, impasse du four, hameau le Chanay et chemin sous la combe.

Merci de votre compréhension.



UN OSTÉOPATHE ENVISAGE DE S'INSTALLER À TENAY

Un ostéopathe envisage une future installation sur notre commune. Avant de concrétiser ce projet, il souhaite évaluer les besoins des habitants en matière de soins ostéopathiques.

Pour cela, un court questionnaire est mis à la disposition des Tenaysiennes et Tenaysiens. Les réponses permettront de mesurer l'intérêt et l'utilité d'une telle installation sur la commune. Questionnaire accessible via le lien suivant : <https://forms.gle/VoteVAc4a3rCuVBg>.

ÉVÈNEMENTS A VENIR

DIMANCHE 1er FÉVRIER à partir de 18h30 - Salle Polyvalente de Souclin

Lecture-spectacle à trois voix, accompagnée en musique, proposée en restitution du projet de conte « Terr'histoires ». Les trois artistes conteuses associées au projet ont collecté, en 2025, de nombreuses histoires, anecdotes et souvenirs lors de rencontres avec les habitants sur l'ensemble du territoire.

MERCREDI 04 FÉVRIER de 13h30 à 17h - Espace 1500 Ambérieu-en-Bugey

La 5^e édition du SOMET, Salon de l'orientation et des métiers, destiné aux collégiens, lycéens, étudiants de 12-25 ans mais reste ouvert à tout visiteur. La participation à cet évènement reste gratuite !

Plus d'infos sur www.cc-plainedelain.fr

VENDREDI 06 FÉVRIER de 14h à 16h - Serrières-de-Briord

Dans le cadre de son programme de réduction des déchets, la CCPA organise un atelier de fabrication de sacs à vrac pour fruits et légumes et de filet à savon. Plus d'infos sur www.cc-plainedelain.fr



VENDREDI 27 & SAMEDI 28 FÉVRIER à 20h - Salle des fêtes de Tenay

La 10^e édition de « Tenay en Live » promet deux soirées exceptionnelles pour tous les amateurs de musique. Au programme des groupes locaux et régionaux. Les billets sont proposés à 15 € pour une soirée ou 25 €

OUVERTURE MAIRIE

Le secrétariat de Mairie est ouvert uniquement le matin de 08h30 à 12h00 du lundi au vendredi et le samedi 14 février 2026

Pour joindre le secrétariat en dehors de ces horaires :

Tél 04 74 36 40 66 ou
mairie@tenay.fr

Pour plus d'infos, connectez-vous sur le site tenay.fr

MEDECINS

Permanences à la maison médicale de Saint-Rambert-en-Bugey le samedi matin

- Dr CUGNIET (tél : 04 74 36 40 64) le 21 février
- Dr PACCALLET (tél : 04 74 36 32 03) le 07 février



Pas de permanence les 14, 28 février

POUR TOUTES URGENCES, Veuillez COMPOSER LE 15

ORDURES MENAGERES

- Le vendredi 13 février
- Le vendredi 27 février



Depuis Janvier 2021, chaque collecte de votre bac est payante et répercutée sur la taxe foncière. Pour connaitre le calcul de cette taxe d'enlèvement des ordures ménagères, allez directement sur la page de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain : www.cc-plainedelain.fr, rubrique « Déchets », « Taxe Incitative Déchets ».

FRANCE SERVICES

Pour toute demande ou prise de rendez-vous, nous vous invitons à contacter l'agence France Services de Saint-Rambert-en-Bugey au **06 22 95 90 58** ou par mail : strambert@france-services.gouv.fr



**PROCHE DE VOUS,
PROCHE DE CHEZ VOUS**

DECHETTERIE

Depuis janvier 2018, l'accès à la déchetterie s'effectue par lecteur des plaques d'immatriculation des véhicules, pour les habitants et les professionnels du territoire.

Pour accéder à la déchetterie, il faut s'inscrire au préalable, en se rendant sur le site : <https://cc-plainedelain.fr/les-services/gerer-vos-dechets/lacces-aux-dechetteries/>



Trois possibilités s'offrent à vous :

- Inscription en ligne (délais de 48h, jours ouvrés)
- Par mail (délais de 96h, jours ouvrés)
- Par courrier (délais 7 jours, jours ouvrés à réception du courrier)

Tarification au 1er janvier 2026

Jusqu'à 25 passages gratuits par foyer et par an.

A partir du 26ème passage, le coût est de 14 euros par passage

Horaires
Lundi, Mardi et Mercredi : 13h30 - 18h
Jeudi, Vendredi et Samedi : 08h30 - 12h00 et 13h30-18h00

BACS JAUNES



Prochaines collectes :

- **Le lundi 02 février**
- **Le lundi 16 février**